



L'université est une chance, saisissons-la !

**Faculté des arts
& sciences humaines**

**LIVRET
DES ÉTUDES**

› Licence

**Histoire - Sociologie
Double Licence**

Double Licence Histoire-Sociologie

Année Universitaire 2026-2027

SOMMAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027	3
I. PRÉSENTATION DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE <i>ARTS ET SCIENCES HUMAINES</i>	4
A. CONTACTS	5
B. PRÉSENTATION DE LA DOUBLE LICENCE HISTOIRE–SOCIOLOGIE	6
PRÉSENTATION DE LA LICENCE D'HISTOIRE	6
PRÉSENTATION DE LA LICENCE DE SOCIOLOGIE	6
C. DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE	7
Histoire :	7
Sociologie :	7
Descriptif des principaux enseignements de L1 semestre 1	7
Descriptif des principaux enseignements de L1 semestre 2	8
Descriptif des principaux enseignements de L2 semestre 3	9
Descriptif des principaux enseignements de L2 semestre 4	10
Descriptif des principaux enseignements de L3 semestre 5	11
Descriptif des principaux enseignements de L3 semestre 6	12
III. MAQUETTE ET M3C	15

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Du 31 août au 05 septembre 2026
Début des cours	À partir du lundi 07 septembre 2026
Pause pédagogique	Du 27 octobre au 1 ^{er} novembre 2026
Examens (selon les filières)	Du 14 décembre au 19 décembre 2026 et du 04 janvier au 09 janvier 2027
Vacances de fin d'année (Fermeture des sites d'enseignements)	Du 21 décembre 2026 au 02 janvier 2027
Début des cours du 2e semestre	Le lundi 11 janvier 2027
Délibérations du premier semestre	Du 08 février au 12 février 2027
Pause pédagogique (fermeture des locaux sauf bibliothèques universitaires)	Du 1 ^{er} mars au 06 mars 2027
Pause pédagogique du printemps	Du 26 avril au 02 mai 2027
Examens	Du 19 avril au 23 avril 2027 et du 03 mai au 05 mai 2027 et du 10 au 12 mai 2027
Délibérations de l'année (session 1)	Du 01 au 04 juin 2027
Examens de rattrapages (session 2)	Du 14 juin au 25 juin 2027
Congés d'été (Fermeture des sites d'enseignements)	Du 23 juillet au 24 août 2027

I. PRÉSENTATION DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE ARTS ET SCIENCES HUMAINES

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) *Arts et Sciences Humaines* est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par une directrice assistée d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : Histoire, Histoire de l'Art, Musique et Musicologie, Sociologie, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Éducation et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directrice : Mme Lucie GAUGAIN, Maître de Conférences en Histoire de l'Art

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel direction.ash@univ-tours.fr

Le Service de Scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1er étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes »

Bureau 117, 1er étage

Tél : 02 47 36 65 35
scolash@univ-tours.fr
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 16h45
fermeture au public le mercredi
après-midi et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115

courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

La correspondance avec la Scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique **gère votre dossier pédagogique** : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secrétariat pédagogique vous accompagne tout au long de votre scolarité.

II. PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE HISTOIRE ET DE LA FILIÈRE SOCIOLOGIE

A. CONTACTS

Secrétariat pédagogique département d'Histoire : bureau 231 – Tanneurs 2^e étage

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et de 14h à 16h

Secrétariat pédagogique département de Sociologie : bureau 217 – Tanneurs 2^e étage

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et de 14h à 16h

Noms et coordonnées des différents contacts au secrétariat d'Histoire

Licence 1 : Valérie VASLIN, valerie.vaslin@univ-tours.fr – 02 47 36 65 40

Licence 2 : Fabienne TERSAC, fabienne.tersac@univ-tours.fr – 02 47 36 67 67

Licence 3 : Fabienne TERSAC, fabienne.tersac@univ-tours.fr – 02 47 36 67 67

Noms et coordonnées des différents contacts au secrétariat de Sociologie

Licence 1 : Isabelle AUBERT, bureau 217 – 02 47 36 65 84

Licence 2 : Fouzia ROLLAND, bureau 217 – 02 47 36 66 77

Licence 3 : Marylène MOREAU, bureau 217 – 02 47 36 65 45

Noms et coordonnées des responsables de la double-licence

Pascal CHAREILLE : pascal.chareille@univ-tours.fr

Nicolas OPPENCHAIM : nicolas.oppenchaim@univ-tours.fr

Claudie REY : claudie.rey@univ-tours.fr (Directrice des Études de la double licence Histoire-Sociologie)

B. PRÉSENTATION DE LA DOUBLE LICENCE HISTOIRE–SOCIOLOGIE

PRÉSENTATION DE LA LICENCE D'HISTOIRE

La licence d'histoire forme les étudiants à la compréhension et l'analyse des phénomènes sociaux, politiques, religieux, culturels et économiques appréhendés dans la durée.

La licence permet d'acquérir à la fois une culture générale et des savoir-faire mobilisables dans des contextes professionnels divers grâce à l'acquisition de méthodes et d'outils fondamentaux : questionnement et analyse, synthèse et argumentation, présentation et rédaction. La formation inclut en outre la maîtrise d'un socle de connaissances dans chacune des périodes du passé jusqu'au monde actuel (ancienne, médiévale, moderne et contemporaine).

Des dispositifs pédagogiques d'aide à la réussite sont proposés :

- l'apprentissage d'une série de méthodes et de contenus propres à aider à la maîtrise du parcours universitaire par la mise en place, entre autres, d'un tutorat d'encadrement et de séances de travail sur le terrain (découverte du patrimoine, participation à des manifestations scientifiques, etc.).

- l'aide à la construction du projet professionnel, en relation avec les acteurs de l'Éducation nationale et de la Recherche, de la Fonction publique, de la culture, du patrimoine, de l'archéologie, de la communication ou de l'édition...

PRÉSENTATION DE LA LICENCE DE SOCIOLOGIE

La sociologie est une discipline scientifique qui vise à mieux comprendre la réalité sociale et sa complexité. Elle s'intéresse à tous les sujets où sont impliqués des êtres humains pris collectivement : la famille, l'école, le travail, la religion, les modes de vie, la culture, le sport, les identités, la politique...

Sur tous ces sujets, les sociologues sont attentifs aux caractéristiques des institutions, aux pratiques sociales, aux interactions, aux relations de domination... Il s'agit de révéler la face cachée du fonctionnement de nos sociétés, au-delà des opinions personnelles et des jugements de valeur. Ce travail de décryptage n'est pas immédiat et passe par une remise en question des idées reçues et des lieux communs.

La sociologie est une discipline à la fois empirique et théorique. Elle s'efforce de produire et d'analyser des données rigoureuses et objectives sur le monde social. Elle vise à dépasser les lieux communs, les opinions et la simple description de la réalité sociale. Son objectif est d'expliquer et de comprendre le monde social en dégagant les mécanismes et les règles qui régissent l'organisation et le développement des phénomènes sociaux.

Le département de sociologie de l'Université de Tours forme aussi à l'anthropologie sociale et à la démographie. Ces trois disciplines (sociologie, anthropologie, démographie) sont complémentaires et concourent au même projet scientifique. L'anthropologie sociale est l'étude comparative des sociétés et des cultures. Elle vise à rendre compte à la fois de leur diversité et de l'unité du genre humain en développant un moyen d'investigation privilégié : l'enquête qualitative et l'observation sur le terrain. La démographie étudie la dynamique des populations et leur renouvellement : fécondité, mortalité, migrations, croissance urbaine, évolution des structures familiales, vieillissement des populations...

C. DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE

Histoire :

Voir descriptif des enseignements dans le fascicule pédagogique dédié sur le site du département d'histoire et d'archéologie :

<https://ash.univ-tours.fr/version-francaise/departements/histoire-et-archeologie>

Sociologie :

Descriptif des principaux enseignements de L1 semestre 1

Introduction à la sociologie

Le cours présente les principaux auteurs et concepts de la sociologie en insistant sur la pluralité des points de vue scientifiques. Une attention particulière est portée sur la posture intellectuelle du sociologue : mise à distance des prénotions et des jugements de valeurs, culture du contradictoire, réflexivité. Le contexte d'émergence de la sociologie est présenté dans une perspective historiographique. Une fois le cadre théorique et méthodologique posé, plusieurs modes d'analyse des trajectoires et positions sociales sont proposés. L'examen terminal du cours magistral, sous forme de partiel, donne le choix entre deux sujets : un sujet dit de cours et un sujet dit de réflexion. La notation repose sur trois critères : la structuration/organisation du propos, les connaissances académiques et la qualité rédactionnelle. Le cours magistral est complété par des TD : un livret de textes est constitué et distribué en TD, les étudiants doivent lire un texte par semaine. Objectifs pédagogiques : - maîtriser la chronologie de la discipline - comprendre les conditions de production d'un champ de connaissances spécifique - appréhender un même objet d'études à partir de points de vue pluriels - acquérir des notions et outils d'analyse et de réflexion pour une lecture sociologique des transformations sociales et politiques - savoir analyser une trajectoire, à commencer par la sienne.

Théories sociologiques I

Ce cours magistral de 12 heures présente la façon dont des auteurs classiques ont formulé une question fondamentale pour la naissance de la sociologie : comment articuler "individu" et "société" ? En présentant la pensée d'Alexis de Tocqueville (1805-1859) et d'Emile Durkheim (1858-1917), on verra comment la sociologie s'est progressivement construite en posant des cadres encore pleinement efficaces pour interroger le monde social contemporain.

Initiation à la recherche en sciences sociales

Cet enseignement vise à présenter aux étudiants la démarche d'enquête en sciences sociales et les différents outils mobilisés par le chercheur pour recueillir des données (en particulier l'entretien et l'observation, l'enquête par questionnaire étant abordée en L2). Il poursuit ainsi principalement trois objectifs : familiariser les étudiants aux outils de la recherche en sciences sociales ; leur apprendre à savoir quand et pourquoi utiliser ces différentes méthodes dans le respect de la déontologie du sociologue et de l'anthropologue ; leur montrer en quoi ces méthodes pourront leur être utiles dans leur future vie professionnelle, que celle-ci se déroule dans le monde académique ou dans d'autres sphères professionnelles. Cet enseignement s'articule avec le TD Initiation à l'enquête dans lequel les étudiants réalisent une enquête de terrain par groupe de 4 à 6.

Initiation à l'enquête

L'objectif de cet enseignement est d'initier les étudiants de manière pratique à l'enquête de terrain, aux principaux outils de méthodologie qualitative et à l'écriture sociologique. Vous découvrez

"pratiquement" les outils de recueil et débutez l'enquête de terrain qui vous occupera tout au long de l'année. Le premier semestre comprend deux volets. Les premières semaines, les étudiants sont formés à l'observation en faisant collectivement des sorties de terrain sur des lieux représentant un intérêt sociologique aux horaires du cours (les entrées ou sorties d'écoles, les parcs, les lieux de restauration, etc.). Puis, dans un second temps, les étudiants choisissent et élaborent le sujet d'enquête qu'ils vont porter pendant toute l'année en petit groupe de 3-4 étudiants (élaboration de la question de départ, travail autour de la problématique, des hypothèses). Vous recherchez le terrain sur lequel vous allez réaliser des observations (et, au second semestre, des entretiens), vous élaborez une grille d'observation, vous tenez un carnet de terrain et vous commencez à mettre en forme vos premiers résultats de recherche.

Descriptif des principaux enseignements de L1 semestre 2

Sociologie contemporaine

Objectifs du cours : - Comprendre les rapports que la sociologie entretient avec la nature ; Saisir ce que « naturaliser » veut dire en sociologie (et éviter cet écueil dans l'analyse de l'enquête) ; Connaître les développements récents de la sociologie de l'environnement.

Le cours est organisé en trois parties. La première partie vise à comprendre pourquoi l'intérêt de la sociologie pour les questions environnementales ne date que des années 2000. Pour ce faire, elle s'intéresse à l'histoire des sciences sociales (sociologie et anthropologie) et à leur « invention » au 19ème siècle. Elle décrit le contexte social et politique de leur émergence et montre qu'elles se sont constituées par opposition aux sciences naturelles. Ce faisant, la sociologie en particulier a écarté la nature de son champ de spécialité, jusque dans les années 2000. La deuxième partie est consacrée aux dimensions sociales de phénomènes qui peuvent apparaître comme naturels (virus, catastrophes naturelles) ou frapper indistinctement toutes celles et ceux qui se trouvent à proximité (accidents nucléaires, pollution, déchets toxiques). Elle se penche tout particulièrement sur les inégalités environnementales. La troisième partie s'intéresse à l'étude des alternatives écologiques en milieu urbain et rural.

Théories sociologiques II

Le cours porte sur l'histoire de la sociologie états-unienne, de ses débuts jusqu'aux années 1970-80. Il montre comment la sociologie s'est progressivement constituée comme science, au travers de différents processus : la découverte de l'enquête de terrain, à Chicago ; la multiplication d'études de petites villes sous un angle culturaliste ; l'invention d'une théorie globale, le fonctionnalisme ; l'engouement pour le sondage et l'expertise quantitative ; l'analyse "interactionniste" du social.

Initiation à l'enquête : l'entretien

Cet enseignement est consacré à la suite de l'enquête de terrain entamé au premier semestre. Les étudiants se consacrent plus spécifiquement au recueil de matériaux grâce à l'entretien semi-directif. Ils finalisent leur mémoire écrit qu'ils présentent à l'oral à la fin du semestre.

Découverte de la démographie

L'enseignement présente des thèmes d'analyse, de réflexion en relation avec la notion de population. L'objectif visé est de permettre aux étudiants-es, de comprendre qu'au-delà du nombre, la population est significativement dépendante de l'organisation politique et sociale et qu'elle est une variable fondamentale et incontournable pour mieux appréhender la dynamique des sociétés.

Descriptif des principaux enseignements de L2 semestre 3

Approches thématiques familles

Ce cours consiste en une introduction à la sociologie de la famille. L'objectif est double. De façon transversale, il se veut tout d'abord une présentation des différentes formes familiales et de leurs variations sociales et historiques, à travers l'analyse de travaux sociologiques, mais aussi historiques, démographiques et anthropologiques. Seront notamment étudiées les principales transformations des familles en France (union, divorce, recomposition familiale, etc.). Le second objectif est la dénaturalisation de la famille, et la mise au jour de l'ensemble des normes qu'elle transporte, ce qui suppose l'adoption d'une perspective critique. Par l'intermédiaire de textes et de supports variés, ainsi que par l'initiation collective au travail de terrain, la famille sera étudiée non pas seulement comme un mot, mais aussi comme une catégorie instituée qui constitue une puissante matrice de production et de reproduction de l'ordre social (genre, classe, race et âge notamment).

Approches thématiques travail

Ce cours consiste en une introduction à la sociologie du travail qui a pour objectif de fournir quelques outils indispensables à l'analyse du travail en sociologie. Ainsi, il aborde quelques thématiques classiques (définitions, division et organisation du travail, transformations du salariat, conditions de travail et pénibilités) ainsi qu'un ensemble de problématiques actuelles.

Initiation à l'enquête par questionnaire

Ce cours revient sur les différentes étapes de la fabrication d'une enquête et propose une analyse sociologique de chacune d'entre elles. Pour y parvenir, l'enseignement repose sur la réalisation concrète d'une enquête par questionnaire. Après des lectures et un terrain exploratoire, les étudiant-es élaborent collectivement un questionnaire sur un thème imposé, elles et ils en suivent précisément l'administration en ligne (auprès des personnes tirées au sort) et participent à la passation (en rédigeant des relances adaptées). Il s'agit d'acquérir une expertise et un regard réflexif sur la construction des données. L'analyse statistique des données recueillies aura lieu au second semestre (Analyse des données quantitatives).

Le questionnaire se fait en collaboration avec d'autres universités réunies dans le collectif pof (<https://sites.google.com/view/collectifpof/accueil>)

Histoire des idées sociologiques

Ce cours vise à familiariser les étudiant-e-s à l'histoire de la sociologie et du raisonnement sociologique en se concentrant sur quelques extraits d'œuvres et sur les trajectoires de plusieurs auteurs de la seconde moitié du XIXe siècle à celle du XXe siècle. En explorant majoritairement les contextes français, allemands, américains, il s'agit d'explicitier les contextes sociohistoriques de production comme de réception de ces travaux en les resituant dans le champ social et politique qui les a vus naître. Dans le même temps, on explore la généalogie des concepts fondateurs de la sociologie, la circulation des savoirs d'un auteur à l'autre (de Durkheim à Halbwachs, de Weber à Bourdieu, par exemple), les méthodologies et les cadres d'analyse mobilisés. On verra ainsi comment la sociologie se construit comme un champ scientifique à part entière, traversé par des débats disciplinaires qui fondent l'existence de ses différents courants comme celle des plus petits dénominateurs communs de la connaissance sociologique.

Descriptif des principaux enseignements de L2 semestre 4

Sociologie : approches thématiques Inégalités sociales

Le cours propose de réfléchir au politique comme un des fondements des logiques sociales au même titre que le religieux avec lequel il se confond généralement jusqu'à une période récente. Nous verrons quel rôle jouent le rituel, la guerre ou encore le sacrifice dans les définitions du politique. Comment s'articulent les notions d'autorité et de pouvoir dans les processus impliqués. Où se situe le centralisme politique dans les logiques étudiées et que nous disent les sociétés dites « anarchistes » et les auteurs qui les étudient.

Démographie : questions de population

Après le cours "Découverte de la démographie" en première année, cet enseignement vient présenter les phénomènes démographiques permettant de comprendre l'état de la population et son mouvement. A partir d'exemples tirés de pays et continents très contrastés, on appréciera la diversité des situations démographiques, passées, présentes et futures.

Présentation des résultats d'enquête

Ce cours a pour but de présenter les résultats de l'enquête par questionnaire à l'oral, devant un jury composé de deux enseignant-es de l'enquête quantitative. Il y aura une préparation à l'oral en classe.

Analyse des données quantitatives

Lors du cours d'enquête par questionnaire du premier semestre, nous avons conçu un questionnaire portant sur un aspect de la vie des étudiant-e-s à l'université. Nous en avons effectué la passation, puis saisi les questionnaires remplis sur une interface en ligne, ce qui nous a permis de les convertir en base de données. Il s'agit dans cet enseignement de traiter les données recueillies à l'aide du logiciel Tri2. Le déroulé des séances a pour objectif de vous mener, étape par étape, à la production d'un article au format 4 pages sur un thème choisi en binôme. Chaque « 4 pages » répondra à une question de recherche précise en analysant un ensemble de statistiques produites à partir de la base de données. Les « 4 pages » qui se distingueront par leur qualité scientifique pourront être publiés sur le site internet du département et/ou du collectif POF.

Descriptif des principaux enseignements de L3 semestre 5

Sociologie urbaine et inégalités

Depuis ses origines, la sociologie s'intéresse à la ville et l'utilise comme un "laboratoire de la vie sociale". Certains textes anciens nous sont encore très utiles pour comprendre des phénomènes très actuels : la ségrégation et les inégalités ; l'individualisation des sociétés ; les transformations de l'espace public... Les différents thèmes étudiés en cours seront reliés à des textes qui feront l'objet d'un travail de fond en TD.

Sociologie du genre

Ce cours est une initiation à la sociologie du genre, concept défini comme « système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) » (Bereni et al., 2012, p.10). Le genre participe aux processus de socialisation avec les autres rapports sociaux de domination. Les grandes thématiques abordées seront la socialisation de genre à l'école, le travail, les reconfigurations des rapports de genre contemporains dans les relations conjugales, les pratiques culturelles et médiatiques, et enfin les violences sexistes et sexuelles et les mobilisations contemporaines qu'elles suscitent. L'objectif du cours est de connaître les principaux résultats des enquêtes sociologiques sur le genre qui seront présentées, et de saisir les apports de l'approche de genre dans quelques grands domaines de la sociologie.

Migrations et rapports ethnoraciaux

Cet enseignement vise à offrir aux étudiants des outils de compréhension du phénomène des migrations au sein des sociétés plurielles contemporaines. Intensifiées par la mondialisation, les migrations font l'objet d'un traitement politique et médiatique qui masque une série de logiques historiques et structurelles. Le cours envisagera les migrations dans une perspective sociologique, en montrant comment ce phénomène est construit et traversé par des rapports sociaux à explorer. Les catégories ethniques et raciales constituent un des modes de différenciation et de hiérarchisation sociales qui structurent toute société : les analyser finement dans leurs effets et dans leur articulation aux autres rapports sociaux est essentiel. Cela permettra de saisir simultanément leur inscription durable, leur contestation politique et leur transformation sociale.

Sociologie économique

La sociologie économique s'intéresse aux dimensions économiques de la vie sociale, en apportant un éclairage différent de celui de la théorie économique standard. Le cours se propose de revenir sur deux grands désaccords de fond entre ces deux disciplines. Il s'agira d'une part d'interroger la « naturalité » des lois du marché, et d'autre part de retracer les controverses historiques autour de la figure de *l'homo economicus*. Dans ce travail, les grands auteurs de la sociologie sont mis à contribution pour comprendre la genèse du système économique contemporain et discuter des futurs possibles.

Sociologie des professions

Le cours aborde les questions du monde du travail et de ses transformations sous l'angle de la sociologie des professions. Les premières séances seront consacrées à l'étude des contextes d'émergence, de développement ainsi qu'aux concepts fondamentaux de cette approche dans la sociologie américaine et comment elle a trouvé un prolongement dans la sociologie des groupes professionnels en France. La deuxième partie proposera l'analyse de cas de professions et groupes professionnels à partir de recherches empiriques.

Anthropologie du pouvoir et du politique

Le politique existe-t-il en dehors de l'État ? Un chef a-t-il nécessairement du pouvoir ? Quelles formes de domination instaure une situation coloniale ? En partant de l'étude de cas ethnographiques, cet enseignement vise à exposer la manière dont l'anthropologie politique s'est saisie de telles questions pour élaborer une science comparée des systèmes politiques. En retraçant les débats et les controverses qui ont traversé la discipline depuis sa critique fondatrice de la philosophie politique jusqu'aux tournants décolonial et éco-féministe, le cours a pour objectif de familiariser les étudiant.e.s avec les orientations théoriques et les concepts anthropologiques qui ont proposé de poser un regard renouvelé sur le politique.

Traitement des données quantitatives appliquées à l'enquête 1

Cet enseignement vise à étendre les acquis en méthodes statistiques de la L2 en introduisant un nouveau logiciel de traitement des données. R est un logiciel d'analyse statistique qui présente un grand nombre d'avantages : c'est un logiciel libre, gratuit, multi-plateformes (windows, linux, mac) et largement utilisé en sociologie quantitative. Il s'agit également d'un logiciel différent car, contrairement à Trideux ou encore Excel, R n'est pas un logiciel « pousse-boutons » mais un logiciel dans lequel l'utilisateur-ice passe par un langage de programmation pour donner des ordres à la machine. Ce TD vise à familiariser les étudiant-e-s avec R et les rendre autonomes dans la manipulation des données.

Epistémologie

Ce cours d'épistémologie générale introduit aux questionnements sur les sciences. Quels sont les principaux schémas de validation (induction, déduction), les grands courants de l'épistémologie générale du XXe siècle (Cercle de Vienne, falsificationnisme, les paradigmes...) et des sciences humaines et sociales (sociologie des sciences). L'objectif de ce cours réside dans la compréhension des sciences à travers leurs pratiques et théories.

Descriptif des principaux enseignements de L3 semestre 6

Sociologie de l'action publique et de l'intervention sociale

Objectifs du cours : Comprendre la fabrique de l'action publique et en identifier les acteurs ; Connaître et analyser l'histoire de l'intervention sociale ; Prendre en considération les conditions matérielles, les subjectivités et les pratiques des publics de l'intervention sociale

Le cours est organisé en 3 parties.

La première partie retrace les grandes transformations de l'action publique en prenant pour appui l'évolution de la question sociale depuis le 19ème siècle.

La deuxième partie portera sur les implications du passage du travail social à l'intervention sociale.

La troisième partie s'intéressera aux publics de l'intervention sociale, aux conditions matérielles mais aussi aux trajectoires et pratiques des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

Anthropologie des techniques et transmissions des savoirs

Cet enseignement présentera la constitution du champ de l'anthropologie des techniques, ses développements et prolongements contemporains. Il analysera une sélection de travaux et d'approches classiques et contemporains interrogeant les rapports entre techniques - matière, savoir, savoir-faire- et sociétés. Ce que nous qualifions d'anthropologie des techniques regroupera la « technologie culturelle » classique (Mauss, Leroi-Gourhan) et « rénovée », les travaux du groupe matière à penser sur la « culture matérielle », les *sciences and technology studies* (STT), la sociologie de l'innovation (Mines) et l'anthropotechnologie. Nous étudierons des travaux et approches de l'anthropologie sociale, depuis les techniques traditionnelles jusqu'aux techniques déployées dans les sociétés industrialisées : les questions d'apprentissage et de transmission des savoirs seront au cœur de ces recherches.

Cet enseignement croisera l'étude des techniques et des apprentissages avec le thème du genre, de la sensorialité, du politique, de l'anthropocène et il inclura des approches en histoire des techniques, techno-critiques et de philosophie des techniques.

Traitement des données quantitatives appliquées à l'enquête 2

Dans le prolongement du cours du premier semestre, les étudiants et les étudiantes poursuivront leur apprentissage du logiciel de traitement statistique R-Studio pour prendre en main une grande enquête sociologique et réaliser un court rapport d'enquête dans lequel ils et elles pourront traiter de manière entièrement autonome une question sociologique originale.

Anthropologie de la nature et des relations nature-société

L'objectif de cet enseignement est de parvenir à se faire un ordre d'idée de la diversité des perspectives et approches développés depuis plus d'un siècle, en anthropologie principalement, sur les relations homme-milieus. Nous allons aborder l'étude anthropologique des relations entre nature et société telle qu'elle s'est développée depuis les débuts du XXème siècle en France, aux Etats-Unis, dans les pays anglo-saxons et anciennes colonies françaises. Une 'nature' appelée aussi 'milieu', 'environnement' ou encore 'écosystème', dont les contours ne s'imposent finalement pas comme une évidence et peuvent faire débat. Nous passerons en revue les travaux, auteurs, concepts, théories, méthodes et courants/écoles, depuis les travaux des approches françaises et nord-américaine du premier quart du XXème siècle jusqu'aux travaux autour de l'anthropologie de la nature, jusqu'à la *political ecology* et aux écologies décoloniales. Nous verrons apparaître des affinités entre l'anthropologie sociale et d'autres disciplines des sciences humaines – préhistoire, archéologie, géographie, linguistique – et des sciences de la vie et de la terre – paléontologie, botanique, zoologie, neurosciences ; nous verrons se dessiner des postures, les unes défendant l'idée d'une « nature naturée », les autres d'une « nature naturante », pour reprendre des termes de l'anthropologue Philippe Descola. Nous verrons enfin à l'œuvre une anthropologie ouverte aux

paradigmes scientifiques et sociaux de différentes époques et poreuse à d'autres savoirs. De séance en séance, le cours suivra une logique similaire : seront présentés un courant/une orientation théorique/méthodologique, son ancrage académique, des terrains, assortis de textes de référence. Un état des lieux critique sera établi, ainsi qu'une mise en perspective de ses prolongements.

Sociologie de l'éducation

Cet enseignement vise à introduire aux enjeux théoriques, aux problématiques et aux principes méthodologiques de la sociologie de l'éducation, en partant des travaux classiques pour en venir aux questions, débats et chantiers les plus actuels. Le cours montrera que la question éducative a été introduite très tôt en sociologie et qu'elle est centrale pour comprendre bon nombre de phénomènes sociaux touchant aux inégalités et aux classes sociales, aux questions de genre, à la socialisation, ou encore aux politiques publiques et au rôle de l'État. Il s'agit ainsi de voir en quoi la sociologie de l'éducation offre des outils d'analyse de différentes formes d'inégalité et de ségrégation sociale à l'œuvre dans les sociétés contemporaines.

Politiques publiques et âges de la vie

Dans quelle mesure l'âge est-il un critère du social ? Comment les existences individuelles se sont-elles organisées socialement et temporellement ? Comment l'âge est-il travaillé par la sociologie ? Quels sont les outils sociologiques pour penser l'âge ? C'est à ces questions que ce CM cherche à répondre. Un premier temps sera consacré à la sociologie de l'âge / des âges. Les temps suivants du cours seront dédiés aux enjeux sociologiques de l'enfance, de la jeunesse et du passage à l'âge adulte, et, enfin, du vieillissement.

Sociologie des mouvements sociaux

Le cours décrit les enjeux et les dynamiques des mouvements sociaux : qui se mobilise ? Comment ? Pour quelle(s) cause(s) ? Qu'est-ce qui rend possible une mobilisation ? Comment les mouvements sociaux parviennent-ils à transformer la société ?

Ce cours propose d'apporter des éléments de réponses à ces questions en présentant les principaux apports et réflexions de la sociologie de l'action collective et des mouvements sociaux. Il s'appuie sur l'étude de l'action collective de différents groupes mobilisés (femmes, immigré·es, travailleur·ses avec ou sans emploi...).

III. Maquette et M3C

LICENCE 1							
MODULES	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale
Semestre 1 (S1)							
Module 1H. A ou B A. Mondes anciens et médiévaux OU B. Mondes modernes et contemporains	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	4	4	EP1. Histoire ancienne OU Histoire moderne	24			24
<i>(période imposée)</i>	4	4	EP2. Histoire médiévale OU Histoire contemporaine	24			24
<i>(période imposée)</i>	évalué avec EP1&EP2	évalué avec EP1&EP2	EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale OU de l'histoire moderne et contemporaine	12			12
Module 2H Méthodologie historique	8	8					60
	8	8	Méthodologie historique		60		60
Module 1S Sociologie	8	8					60
	6	6	EP1. Introduction à la sociologie	24	24		48
	2	2	EP2. Théories sociologiques 1	12			12
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8					64
	4	4	EP1. Initiation à la recherche en sciences sociales	16	24		40
	4	4	EP2. Initiation à l'enquête		24		24
Module 3 Module spécifique	4	4					24
	4	4	Histoire et sciences sociales : approches croisées	24			24
Module 4H Compétences transvers.	6	6					60
	2	2	EP1. Expression écrite et orale		18		18
	2	2	EP2. Langue vivante (anglais)		18		18
	2	2	EP3. Techniques documentaires (dont BU 6h)		24		24
Total S1	42	42	Enseignements obligatoires				

MODULES	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale
Semestre 2 (S2)							
Module 1H A. Mondes modernes et contemporains OU B. Mondes anciens et médiévaux	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	4	4	EP1. Histoire moderne OU Histoire ancienne	24			24
<i>(période imposée)</i>	4	4	EP2. Histoire contemporaine OU Histoire médiévale	24			24
<i>(période imposée)</i>	évalué avec EP1&EP2	évalué avec EP1&EP2	EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine OU de l'histoire ancienne et médiévale	12			12
Module 2H Méthodologie historique	8	8					60
	8	8	Méthodologie historique		60		60
Module 1S Sociologie	8	8					60
	6	6	EP1. Sociologie contemporaine	24	24		48
	2	2	EP2. Théories sociologiques 2	12			12
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8					60
	5	5	EP1. Initiation à l'enquête : l'entretien		36		36
	1	1	EP2. Présentation des résultats d'enquête		12		12
	2	2	EP3. Découverte de la démographie	12			12
Module 3 Module spécifique	4	4					24
	4	4	Histoire et sciences sociales : approches croisées	24			24
Module 4S Compétences transvers.	6	6					58
	2	2	EP1. Langue vivante (anglais)		18		18
	2	2	EP2. Méthodes du travail universitaire		18		18
	2	2	EP3. Sociologie et statistiques		18		18
	–	Pts bonif	EP4. MOBIL	2	2		4
Total S2	42	42	Enseignements obligatoires				
Total dbi L1	84	84	Enseignements obligatoires				

LICENCE 2							
MODULES	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale
Semestre 3 (S3)							
Module 1H Mondes anciens et médiévaux	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	8	8	Histoire ancienne OU Histoire médiévale	24	36		60
Module 2H Mondes modernes et contemporains	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	8	8	Histoire moderne OU Histoire contemporaine	24	36		60
Module 1S Sociologie	8	8					60
	4	4	EP1. Sociologie : approches thématiques Famille	18	12		30
	4	4	EP2. Sociologie : approches thématiques Travail	18	12		30
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8					72
	4	4	EP1. Initiation à l'enquête par questionnaire		24		24
	4	4	EP2. Histoire des idées sociologiques	24	24		48
Module 3 Module spécifique	4	4					24
	4	4	Histoire et sciences sociales : approches croisées	24			24
Module 4S Compétences transvers.	6	6					54
	2	2	EP1. Langue vivante (anglais)		18		18
	2	2	EP2. Informatique appliquée à l'enquête		12		12
	2	2	EP3. Statistiques appliquées à l'enquête		20		20
	–	Pts bonif	EP4. MOBIL	2	2		4
Total S3	42	42	Enseignements obligatoires				

MODULES	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale
Semestre 4 (S4)							
Module 1H Mondes modernes et contemporains	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	8	8	Histoire contemporaine OU Histoire moderne	24	36		60
Module 2H Mondes anciens et médiévaux	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	8	8	Histoire médiévale OU Histoire ancienne	24	36		60
Module 1S Sociologie	8	8					68
	6	6	EP1. Sociologie : approches thématiques Inégalités sociales	24	24		48
	2	2	EP2. Démographie : questions de population	20			20
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8					60
	2	2	EP1. Présentation des résultats d'enquête			10	10
	4	4	EP2. Analyse des données quantitatives			30	30
	2	2	EP3. Une Option parmi 3 : Réalis. de films ethnographiques OU Ethnomusicologie OU Cartographie			20	20
Module 3 Module spécifique	4	4					24
	4	4	Histoire et sciences sociales : approches croisées	24			24
Module 4H Compétences transvers.	6	6					60
	2	2	EP1. Statistiques pour historiens		24		24
	2	2	EP2. Langue vivante		18		18
	2	2	EP3. Transition écologique et sociale		18		18
Total S4	42	42	Enseignements obligatoires				
Total dbi L2	84	84	Enseignements obligatoires				

LICENCE 3							
MODULES	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale
Semestre 5 (S5)							
Module 1H A. Espaces, pouvoirs et sociétés	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	8	8	Histoire ancienne OU Histoire médiévale	24	36		60
Module 2H B. Cultures, savoirs et représentations	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	8	8	Histoire moderne OU Histoire contemporaine	24	36		60
Module 1S <i>Option A OU Option B (possiblement imposée)</i>	8	8					72
Option A	4	4	EP1. Sociologie urbaine et inégalités	24	12		36
	4	4	EP2. Sociologie du genre	24	12		36
Option B	2	2	EP1. Migrations et rapports ethnoraciaux	18			18
	2	2	EP2. Sociologie économique	18			18
	2	2	EP3. Sociologie des professions	18			18
	2	2	EP4. Anthropologie du pouvoir	18			18
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8					54
	5	5	EP1. Réalisation d'une enquête de terrain			36	36
	3	3	EP3. Epistémologie		18		18
Module 3 Module spécifique	4	4					24
	4	4	Projet tuteuré spécifique double licence Histoire-Sociologie		24		24
Module 4S Compétences transvers.	6	6					64
	2	2	EP1. Langue vivante (anglais)		18		18
	3	3	EP2. Traitement des données quant. appliquées à l'enquête 1		24		24
	1	1	EP3. Compétences numériques (PIX)		18		18
	–	<i>Pts bonif</i>	EP4. MOBIL	2	2		4
Total S5	42	42	Enseignements obligatoires				

MODULES	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale
Semestre 6 (S6)							
Module 1H A. Espaces, pouvoirs et sociétés	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	8	8	Histoire moderne OU Histoire contemporaine	24	36		60
Module 2H B. Cultures, savoirs et représentations	8	8					60
<i>(période imposée)</i>	8	8	Histoire ancienne OU Histoire médiévale	24	36		60
Module 1S <i>Option A OU Option B (possiblement imposée)</i>	8	8					72
Option A	4	4	EP1. Sociologie de l'action publique et de l'intervention sociale	24	12		36
	4	4	EP2. Anthropologie des techniques et transmissions des savoirs	24	12		36
Option B	1	2	EP1. Sociologie de l'éducation	18			18
	1	3	EP2. Anthropologie de la nature	18			18
			EP3. Pol. publiques et âges de la vie	18			18
	1	3	EP4. Sociologie des mouvements sociaux	18			18
Module 2S Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8					60
	6	6	EP1. Réalisation et présentation d'une enquête de terrain			36	36
	2	2	EP3. Traitement des données quantit. appliquées à l'enquête 2		24		24
Module 3 Module spécifique	4	4					24
	4	4	Projet tuteuré spécifique double licence Histoire-Sociologie		24		24
Module 4H Compétences transvers.	6	6					60
	2	2	EP1. Langue vivante (anglais)		18		18
	2	2	EP2. AOIP ou Stage		18		18
	2	2	EP3. CERCIP		18		18
	QP	QP	EP4. Recherche documentaire		6		6
Total S6	42	42	Enseignements obligatoires				
Total dbi L3	84	84	Enseignements obligatoires				
TOTAL dbi Licence Histoire-Sociologie	252	252					

M3C semestre 1

		Contrôle continu intégral avec 2de chance intégrée	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve
Semestre 1														
Module 1.1H (version A ou B imposée)														
	EP1A. Histoire ancienne OU EP1B. Histoire moderne	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2A. Histoire médiévale OU EP2B. Histoire contemporaine	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP3. Initiation aux sources	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 1.2H														
	Méthodologie historique	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 1.1S														
	EP1. Introduction à la sociologie	N	CC+ET			ET	E	02 : 00	ET	E	02 : 00	ET	E	02:00
	EP2. Théories sociologiques 1	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02 : 00	ET	E	02:00
Module 1.2S														
	EP1. Initiation à la recherche en sciences sociales	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP2. Initiation à l'enquête	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
Module 1.3														
	Histoire et sciences sociales : approches croisées	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 1.4H														
	EP1. Langue vivante (anglais)	N	CC	E & O		ET	E	01:00	ET	E	01:30	ET	E	01:00
	EP2. Expression écrite et orale	N	CC	E & O		ET	E	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP3. Techniques documentaires (dont BU 6h)	N	CC	E & O		ET	E	01:30	ET	E		ET	E	01:30

so = sans objet (dossier et/ou rapport ; session unique)

M3C semestre 2

		Contrôle continu intégral avec 2de chance intégrée	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve
Semestre 2														
Module 2.1H (version A ou B imposée)														
	EP1A. Histoire moderne OU EP1B. Histoire ancienne	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2A. Histoire contemporaine OU EP2B. Histoire médiévale	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP3. Initiation aux sources	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 2.2H														
	Méthodologie historique	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 2.1S														
	EP1. Sociologie contemporaine	N	CC+ET	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2. Théories sociologiques 2	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 2.2S														
	EP1. Initiation à l'enquête : l'entretien	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP2. Présentation des résultats d'enquête	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP3. Découverte de la démographie	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 2.3														
	Histoire et sciences sociales : approches croisées	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 2.4S														
	EP1. Langue vivante (anglais)	N	CC	E & O		ET	O	00:20	SU	E & O		ET	O	00:20
	EP2. Méthodes du travail universitaire	N	CC	E & O		ET		02:00	SU	E & O		ET	E	02:00
	EP3. Sociologie et statistiques	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP4. MOBIL	N	CC			so	so	so	CC			so	so	so

so = sans objet (dossier et/ou rapport ; session unique)

M3C semestre 3

		Contrôle continu intégral avec 2de chance intégrée	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve
Semestre 3														
Module 3.1H (version A ou B imposée)														
	1A. Histoire ancienne OU 1B. Histoire médiévale	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	04:00	ET	E	02:00
Module 3.2H (version A ou B imposée)														
	1A. Histoire moderne OU 1B. Histoire contemporaine	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	04:00	ET	E	02:00
Module 3.1S														
	EP1. Sociologie : approches thématiques Famille	N	CC	E		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2. Sociologie : approches thématiques Travail	N	CC	E		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 3.2S														
	EP1. Initiation à l'enquête par questionnaire	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP2. Histoire des idées sociologiques	N	CC+ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 3.3														
	Histoire et sciences sociales : approches croisées	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 3.4S														
	EP1. Langue vivante (anglais)	N	CC+ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2. Informatique appliquée à l'enquête	N	CC+ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E & O	02:00	ET	E	02:00
	EP3. Statistiques appliquées à l'enquête	N	CC+ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E & O	02:00	ET	E	02:00
	EP4. MOBIL	N	CC			so	so	so	CC			so	so	so

so = sans objet (dossier et/ou rapport ; session unique)

M3C semestre 4

		Contrôle continu intégral avec 2de chance intégrée	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve
Semestre 4														
Module 4.1H (version A ou B imposée)														
	1A. Histoire moderne OU 1B. Histoire contemporaine	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	04:00	ET	E	02:00
Module 4.2H (version A ou B imposée)														
	1A. Histoire ancienne OU 1B. Histoire médiévale	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	04:00	ET	E	02:00
Module 4.1S														
	EP1. Sociologie : approches thématiques Inégalités sociales	N	CC+ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2. Démographie : questions de population	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 4.2S														
	EP1. Présentation des résultats d'enquête	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP2. Analyse des données quantitatives	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	<i>Option (EP3 au choix)</i>													
	EP3. Réalisation de films ethnographiques	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP3. Ethnomusicologie	N	CC	E & O		ET	E	02 :00	ET	E	02 :00	ET	E	02 :00
	EP3. Cartographie	N	CC	E & O		ET	E	02 :00	ET	E	02 :00	ET	E	02 :00
Module 4.3														
	Histoire et sciences sociales : approches croisées	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 4.4H														
	EP1. Langue vivante (anglais)	N	CC	E & O		ET	O	01:15	ET	E	01:15	ET	O	01:15
	EP2. Statistiques pour historiens	N	CC	E		ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	EP3. Transition écologique et sociale	N	CC		so	so	so	so	CC		so	so	so	so

so = sans objet (dossier et/ou rapport ; session unique)

M3C semestre 5

		Contrôle continu intégral avec 2de chance intégrée	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve
Semestre 5														
Module 5.1H (version A ou B possiblement imposée)														
	1A. Histoire ancienne OU 1B. Histoire médiévale	N	CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	04:00	ET	O	00:15
Module 5.2H (version A ou B possiblement imposée)														
	1A. Histoire moderne OU 1B. Histoire contemporaine	N	CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	04:00	ET	O	00:15
Module 5.1S (version A ou B possiblement imposée)														
	Version A.													
	EP1. Sociologie urbaine et inégalités	N	CC+ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2. Sociologie du genre	N	CC+ET	E & O	03:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	Version B.													
	EP1. Migrations et rapports ethnoraciaux	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2. Sociologie économique	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP3. Sociologie des professions	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP4. Anthropologie du pouvoir	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 5.2S														
	EP1. Réalisation d'une enquête de terrain	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP2. Épistémologie	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 5.3														
	Projet tuteuré spécifique double licence Histoire-Sociologie	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 5.4S														
	EP1. Langue vivante (anglais)	N	CC	E & O		ET	E & O	01:30	ET	E & O	01:30	ET	E & O	01:30
	EP2. Traitement des données quanti. appliquées à l'enquête 1	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP3. Compétences numériques (PIX)	N	CC			so	so	so	CC			so	so	so
	EP4. MOBIL (Valorisation des acquis de l'étudiant)	N	CC			so	so	so	CC			so	so	so

so = sans objet (dossier et/ou rapport ; session unique)

M3C semestre 6

		Contrôle continu intégral avec 2de chance intégrée	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve	Type contrôle	Type épreuve	Durée épreuve
Semestre 6														
Module 6.1H (version A ou B possiblement imposée)														
	1A. Histoire moderne OU 1B. Histoire contemporaine	N	CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	04:00	ET	O	00:15
Module 6.2H (version A ou B possiblement imposée)														
	1A. Histoire ancienne OU 1B. Histoire médiévale	N	CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	04:00	ET	O	00:15
Module 6.1S (version A ou B possiblement imposée)														
	Version A.													
	EP1. Sociologie de l'action publique et de l'intervention sociale	N	CC+ET	E & O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2. Anthropologie des tech. et transmissions des savoirs	N	CC+ET	E & O	03:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	Version B.													
	EP1. Sociologie de l'éducation	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP2. Anthropologie de la nature	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP3. Politiques publiques et âges de la vie	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP4. Sociologie des mouvements sociaux	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 6.2S														
	EP1. Réalisation et présentation d'une enquête de terrain	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
	EP2. Traitement des données quanti appliquées à l'enquête 2	N	CC	E & O	so	so	so	so	CC	E & O	so	so	so	so
Module 6.3														
	Projet tuteuré spécifique double licence Histoire-Sociologie	N	CC	E & O		ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
Module 6.4H														
	EP1. Langue vivante (anglais)	N	CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	00:15	ET	O	00:15
	EP2. AOIP ou stage	N	CC	E	so	so	so	so	ET	E	so	so	so	so
	EP3. CERCIP	N	CC		so	so	so	so	CC		so	so	so	so
	EP4. Recherche documentaire	N	QP			QP			QP			QP		

so = sans objet (dossier et/ou rapport ; session unique)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D’ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L’UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence	2
Dispositions exceptionnelles.....	2
Art. 1 - Organisation des enseignements.....	3
Art. 2 - Inscription.....	3
Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale	3
Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information	4
Art. 5- Anonymat des copies.....	5
Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale	5
Art. 7 - Règles de progression.....	6
Art. 8 - Jury.....	7
Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale	7
Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence	7
Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies.....	8
<i>Textes de référence.....</i>	<i>9</i>
<i>Rappel.....</i>	<i>9</i>
1. Les bénéficiaires	9
a. Étudiants salariés	10
b. Étudiants engagés dans un service civique	10
c. Étudiants auto-entrepreneurs.....	10
d. Étudiants inscrits en double cursus à l’université de Tours.....	10
e. Étudiant.es chargé.es de famille	10
f. Étudiant·es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)	10
g. Étudiantes enceintes.....	11
h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau.....	11
i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau	11
j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d’une association reconnue d’intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l’université de Tours	11
k. Étudiant·es élu·es.....	11
l. Étudiant·es aidant·es	11
m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire	11
2. Procédure et calendrier de la demande	12
3. Cas d’exclusion	12
a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)	12
b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence.....	12
4. Aménagement d’emploi du temps.....	12
5. Contrôle des Connaissances	12
6. Directions d’études en licence et contrat pédagogique.....	13

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1 et D. 612-2 et suivants ;
- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence.
- [Circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000](#) portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, publiée au BO n°10 du 9 mars 2000

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique après avis des conseils de composantes.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont adaptées à la diversité des diplômes et des parcours de formation. La réglementation de chaque diplôme fixe le cadre dans lequel peuvent être définies des règles de compensation des résultats et les autres modalités d'évaluation applicables.

Conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences doivent être précises, détaillées et publiées dans le délai d'un mois. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Modifications exceptionnelles des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Des nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences, permettant le passage d'examens à distance, peuvent être prises en raison d'un mouvement de grève avec blocages, tant des locaux de l'université que des locaux extérieurs dans lesquels devaient se dérouler les examens, rendant impossible le respect des modalités prévues (TA de Montpellier, 18 avril 2018, n°1801653). Ce dispositif permet aux étudiants de bénéficier des évaluations prévues dans le cadre de leur formation et nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par le ou la vice-président.e CFVU le contrôle continu pourrait être remplacé par

un contrôle terminal ou le contrôle terminal par un contrôle continu dont la nature sera à établir. Les modalités de contrôle des connaissances seront définies en fonction des circonstances.

Les modifications devront être faites et portées à la connaissance des étudiants concernés au moins 15 jours avant les épreuves concernées

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 1 - Organisation des enseignements

Licence

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, les parcours de licence sont organisés en six semestres d'enseignement, en blocs de compétences et en unités d'enseignements (nommés modules) afin de séquencer les apprentissages.

La licence est structurée sur 3 années (L1, L2 et L3) validant chacune 60 crédits (ECTS).

Régime spécial d'études

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances et des compétences est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 2 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiant·es. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant.e n'ayant pas satisfait à cette obligation ne sera pas autorisé.e à passer les examens de contrôle continu et les examens terminaux.

Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale

Dans le cadre de son inscription pédagogique, chaque étudiant.e conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant.e mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant.e et de l'établissement.

Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et

l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.e.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants.

Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par :

- un contrôle continu et régulier,
- un examen terminal,
- ces deux modes de contrôle combinés.

L'évaluation continue (hors régimes spéciaux) fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire. Elle consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre et doit accompagner l'étudiant.e dans la progression de ses apprentissages. Elle revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

Ce mode d'évaluation n'exclut pas de prévoir une épreuve de fin de semestre dont le poids ne peut pas excéder 50% dans le calcul de la moyenne pour les étudiant.e.s non RSE mais valant examen pour les étudiant.e.s RSE (qui bénéficient d'une dispense d'assiduité et auxquels le contrôle continu ne peut pas être imposé). Les modalités spécifiques pour les étudiant.e.s RSE devront être clairement établies et affichées en début d'année universitaire.

Lorsqu'un module est constitué de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par année universitaire pour chaque élément pédagogique : la première session et la seconde chance.

Seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences devront être organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant.e de bénéficier d'une seconde chance.

Cette seconde chance peut prendre la forme :

- 1° d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- 2° ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

Lorsqu'un.e étudiant.e a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études, il bénéficie de droit d'une évaluation de

substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Des regroupements d'épreuves pourront être mis en place y compris lorsque ces modules sont constitués de plusieurs EP.

Le dispositif de report des notes de « première session » en cas de non-présentation à une épreuve relevant de la seconde chance est mis en place.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de seconde chance. Elle est automatique pour tous les étudiant.e.s autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves terminales est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Les modalités du contrôle continu sont librement déterminées par l'enseignant dans le respect de l'obligation réglementaire d'au moins deux évaluations (art. 11 de l'arrêté du 30 juillet relatif au diplôme national de licence). Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée par l'équipe pédagogique au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des copies lors des épreuves écrites terminales.

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

Les éléments pédagogiques, affectés de crédits européens, où l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le principe de la capitalisation des EP affectés de crédits ECTS est la règle mais, en l'absence de crédits attribués à un EP, celui-ci n'est pas capitalisable sans validation du module auquel il appartient.

Pour toutes les licences générales (hors cas particulier du CPES), une année universitaire sera validée selon les conditions cumulatives suivantes :

- Moyenne à l'année égale ou supérieure à 10/20 ;
- Moyenne sur les quatre modules dits fondamentaux (modules 1 et 2 des deux semestres) égale ou supérieure à 10/20 ;

Pour une double licence, le bloc fondamental est constitué des huit modules fondamentaux (deux de chaque licence à chaque semestre).

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

Pour les mentions de licence qui comptent plusieurs parcours, la même règle en matière de compensation devra s'appliquer à tous les parcours.

Actions NEOLAIA

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAIA dont l'université de Tours est un des partenaires, un·e étudiant·e peut participer à une des nombreuses actions pédagogiques qui sera intégrée dans sa formation ; l'activité NEOLAIA se substitue à un élément pédagogique défini dans les maquettes de formation du semestre où elle a lieu et sa note remplace celle de l'EP.

Points bonifiants

Des points bonifiants pour la participation à un CERCIP surnuméraire et/ou MOBIL seront attribués pour chaque année de licence.

Ils ne seront ajoutés qu'à la note globale à l'année et n'interviendront pas dans la validation des modules fondamentaux.

Ils ne sont ni conservables ni capitalisables en cas de redoublement.

Ils seront définis comme suit :

- La note d'un CERCIP bonifiant est divisée par 60 puis ajoutée à la moyenne à l'année.
- La note du MOBIL est divisée par 120 puis ajoutée à la moyenne à l'année.

Remarque

Le principe d'une édition d'un relevé de notes à l'issue de chacun des semestres impairs sera conservé pour permettre aux étudiants de disposer d'un bilan de leurs résultats (indispensable notamment pour les étudiant.e.s en mobilité ou pour le dépôt de dossiers de candidature dans d'autres formations).

Gestion des absences

Chaque filière définit pour chaque élément pédagogique ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu ou terminal à un élément pédagogique, l'étudiant.e n'a pas de note à cet EP. La mention ABI (absence injustifiée) est saisie et sa note à l'année n'est pas calculée. Il bénéficie de la seconde chance.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu (par une explication écrite adressée à l'enseignant), la note de 0 est attribuée. En revanche, il peut être possible :

- de proposer une évaluation de substitution dont la note remplace le 0 (mais en aucun cas obligatoire) ;
- si trois épreuves au moins ont été données, de ne retenir que les deux meilleures notes obtenues ou de sous-pondérer la plus mauvaise note (par exemple).

En cas d'absence justifiée (par une explication écrite adressée à la scolarité) à une évaluation en contrôle terminal, la note de 0 est attribuée et l'absence ne bloque pas le calcul de la note à l'année.

Art. 7 - Règles de progression

L'inscription administrative est annuelle. L'étudiant.e s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6). L'étudiant.e ayant validé son année d'inscription est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

Étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Sauf renoncement au bénéfice de cette procédure, l'étudiant.e AJAC :

- Est autorisé.e à s'inscrire dans la deuxième année de la licence, s'il.elle a capitalisé au moins 70% des coefficients des modules de L1 ;
- Est autorisé.e à s'inscrire dans la troisième année de la licence, s'il.elle a validé la première année de licence et a capitalisé au moins 80% des coefficients des modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des EP d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant.e doit privilégier le niveau inférieur.

Art. 8 - Jury

Un jury est nommé par année d'études. Sa composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement au moins 15 jours avant le début des épreuves.

A l'issue du semestre impair, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Les notes aux EP et aux modules seront communiquées à l'étudiant.e sur le relevé de notes avec la mention « *Résultat provisoire avant délibérations* » en filigrane.

A la fin de la première session de l'année universitaire, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les étudiants sur l'ensemble des modules tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des modules et la validation de l'année en appliquant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Le jury ne peut pas modifier les règles fixées par les modalités de contrôle de connaissances et de compétences.

Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

La validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

La validation de la licence vaut acquisition des blocs de compétences constituant le diplôme.

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant.e, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant.e concerné.e.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymisé, remplaçant le nom et le prénom de l'étudiant par son numéro étudiant.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiant.e.s ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

Annexe 3 Le régime spécial d'études

Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances en Licence, Licence Professionnelle et Master – Commission de la formation et de la vie universitaire du 19 septembre 2024

Textes de référence

- [Code de l'éducation](#), notamment ses articles L. 611-11, D. 611-7 et suivants ;
- [Arrêté du 22 janvier 2014](#) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, notamment son article 12 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence ;
- [Circulaire n°2000-003 du 1^{er} mars 2000](#) relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- [Circulaire du 30 janvier 2023](#) relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau.

Rappel

Le Règlement des Études et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiant·es, sauf à celles et ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend [des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiant·es de leur mode de contrôle des connaissances et des compétences](#) : uniquement examen terminal ; ou contrôle continu ; ou contrôle continu et examen terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Le RSE peut se limiter à un aménagement d'emploi du temps afin de prendre en considération les étudiant·es occupant leur emploi pendant les périodes des enseignements ou ayant des incidences sur leur emploi du temps (par exemple travail de nuit, tôt le matin).

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiant·es en formation Initiale et ne peut être accordé aux stagiaires en Formation Continue. De même, la situation des apprentis est incompatible avec un aménagement d'études.

L'organisation du RSE est fixée pour chaque diplôme et doit être indiquée dans le descriptif des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de travaux dirigés (TD) et ne peut en être exclu, même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

1. Les bénéficiaires

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Études les étudiant·es des catégories suivantes :

a. Étudiants salariés



Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Études, l'étudiant·e doit exercer une activité professionnelle concomitante aux activités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps. Les horaires de travail de l'étudiant·e sont néanmoins à prendre en considération (travail de nuit notamment)

Il ou elle doit :

- justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre, ou
- d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire, ou
- remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CFVU et adopté par le CA.

Cas particuliers :

- La ou le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiant·es « salarié·es » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.
- En cas de motifs graves (ex : chômage ou décès d'un parent) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant·e l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre exceptionnel, par le directeur ou la directrice de la composante concernée.

b. Étudiants engagés dans un service civique

Joindre le contrat d'engagement de service civique.

c. Étudiants auto-entrepreneurs

Joindre une attestation du statut d'auto-entrepreneur.

d. Étudiants inscrits en double cursus à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Études ne s'applique alors que pour la préparation aux examens correspondant à l'« inscription seconde » de l'étudiant·e, qui doit préparer normalement les examens du diplôme pour lequel il ou elle est inscrit·e en « inscription première ».

Lors de la session de seconde chance, les étudiant·es pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiant·e s Ajourné·es Autorisé·es à Continuer (AJAC) ne sont pas considéré·es comme des étudiant·es en double cursus (cf. cas d'exclusion : 3-b).

e. Étudiant·es chargé·es de famille

Ce statut s'applique aux étudiant·es parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant·e devra fournir une photocopie du livret de famille.

f. Étudiant·es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)

L'étudiant·e doit prendre contact avec le Service de Santé Étudiante (SSE) de l'université pour que ses besoins soient évalués et son statut reconnu. Il ou elle peut ainsi bénéficier

de dispositions particulières : aménagement d'emploi du temps, majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

g. Étudiantes enceintes

L'étudiante devra fournir à sa scolarité un document attestant son état de grossesse afin que le RSE puisse lui être accordé sur le temps du congés maternité (6 semaines avant et 10 semaines après la date présumée d'accouchement). En cas de symptômes invalidants nécessitant des mesures particulières, l'étudiante devra alors contacter le SSE pour compléter l'évaluation de ses besoins spécifiques.

h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau

L'étudiant·e doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

Le statut de sportive ou sportif de bon niveau est un statut spécial accordé par le SUAPS après examen d'un dossier par une commission ad hoc. L'obtention de ce statut permet de reconnaître la pratique sportive de certain·es étudiant·es non inscrit·es sur les listes établies par les fédérations françaises.

i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Ces étudiant·es bénéficient d'un statut particulier et leur situation fait l'objet d'une procédure dédiée. Le statut est accordé après l'instruction d'un dossier examiné par une commission ad hoc.

j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours »

Joindre un document rédigé par le président de l'association attestant de l'engagement au sein de l'association. Seules les fonctions de Président·e, secrétaire, trésorier·e sont reconnues comme engagement au sein d'une association étudiante.

k. Étudiant·es élu·es

Sont concerné·es :

- les élu·es à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS ainsi que les élu·es dans les conseils de composante.
- les vice-président·es étudiant·es de l'université ou chargé·e s de mission auprès de la présidence et les directeurs/trices adjoint·es des composantes ;
- les étudiant·es ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

l. Étudiant·es aidant·es

Sont concernés les étudiant·es accompagnant un proche (père, mère, grand-père ou grand-mère, frère ou sœur, conjoint, enfant, etc.) en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante, afin de lui apporter du soutien et accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne à titre non professionnel.

m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire

Joindre le contrat attestant de l'engagement.

2. Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant·e qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Études doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire dédié, en fournissant les pièces justificatives demandées et en respectant le calendrier arrêté. Ce formulaire est accessible sur le site web de l'université.

3. Cas d'exclusion

a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux unités d'enseignement prévoyant des stages obligatoires. Des modalités d'organisation ou d'allègement pourront toutefois être proposées aux étudiant·es en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant·e responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant·e RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence

En licence, l'étudiant·e AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Études pour les modules ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant·e doit privilégier les modules de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant·e devra impérativement privilégier les EP et/ou modules du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

4. Aménagement d'emploi du temps

En début de semestre, les étudiant·es RSE sont autorisé·es à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre. L'étudiant·e de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiant·es en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

5. Contrôle des Connaissances

Le RSE permet à l'étudiant·e d'être dispensé·e de tout ou partie du contrôle continu. Il ne concerne pas les étudiant·es inscrits dans les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieur et BUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant·e reconnu·e en situation de handicap ou sportif.ve de haut niveau doit être défini en accord avec le SSE ou le SUAPS et le responsable d'année.

L'étudiant·e RSE peut choisir, par élément pédagogique, entre les deux formules de contrôle des connaissances et des compétences :

- soit uniquement un examen terminal,
- soit les modalités du régime général (contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant·e sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiant·es. Cependant, les étudiant·es bénéficiaires du RSE doivent être averti·es par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer, dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les aménagements d'études et d'examens proposés par la filière.

6. Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Une « direction des études » en licence assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiant·es. Elle est chargée :

1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et d'en assurer le suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant·e ;
3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la réussite des étudiant·es, les directeurs et directrices d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiant·es dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.



Faculté des arts & sciences humaines

Site Tanneurs

3, rue des Tanneurs
37041 Tours Cedex 01



LIVRET
DES ÉTUDES

ici en ligne ►

